

ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER



SYNTHESE DE LA COMMISSION TEMPORAIRE DES ANCIENS COMBATTANTS



Rapporteur : Jacques JANSON

**XIX^e session de l'AFE
9-14 septembre 2013**

SOMMAIRE

Liste des membres de la commission temporaire	<i>Page 3</i>
Rapport de Jacques Janson, rapporteur de la commission temporaire des Anciens Combattants	<i>Page 4</i>
Résolution de la commission temporaire des Anciens Combattants	<i>Page 13</i>

**COMMISSION TEMPORAIRE
DES ANCIENS COMBATTANTS**

Président : M. Alexandre LAURENT

Rapporteur : M. Jacques JANSON

Vice-Président : M. Louis SARRAZIN

M. BAHSOUN Hassan

M. HASNAOUI Fwad

M. BEAUCHESNE Jean-Pierre

Mme JADOT Claire-Marie

Mme BOUGEON-MAASSEN Francine

M. JAMIN Marc

M. CHAPAT Claude

M. KAUB Marceau

M. CHAUSSEMY Michel

M. LANGLET Jean-Marie

M. d'AGESCY Gilles

M. LAUGEL Marcel

**Mme d'ANGLEMONT de TASSIGNY
Marie-Françoise**

M. LUBRINA François

M. DARRASON Olivier

M. MAC COLL John

M. DONET Jean

M. NAEDER Alain

Mme FOUQUES-WEISS Nadine

M. OLIVIERO Pierre

M. GARCIA Bernard

Mme SAUVAGE Brigitte

Mme GARRIAUD-MAYLAM Joëlle

M. SAVERY Guy

M. GIRAULT Pierre

M. SHANKAR Vajoumouny

M. GRANIER Daniel

M. TIROU Ramatchandirane

M. GRUNEWALD Jacquot

M. WILDENSTEIN Guy

Administratrice : Mme Patricia PARACHINI

Chers collègues,

« Dans la vie, on ne fait pas tomber le rideau quand on veut », cette assertion de Sacha Guitry vaut pour l'Assemblée des Français de l'étranger, en général, puisque nous, élus d'Afrique et d'Amérique, avons vu notre mandat arbitrairement écourté de deux ans, et pour la commission des Anciens Combattants, en particulier ; commission vouée à une mort prochaine. Dans la nouvelle AFE, les commissions temporaires seront en effet supprimées, y compris celle des Anciens Combattants.

Au cours des dernières sessions, comme le rappelait le président Laurent, le gouvernement nous a opposé comme fin de non-recevoir aux invitations de la Commission la préparation du nouveau Livre blanc, puis l'indisponibilité du Ministre ou de son directeur de cabinet. Vous apprécierez vous-mêmes le bien-fondé ou non de ces réponses. Dans ce contexte et à l'approche de la mort annoncée de notre Commission, notre Président a eu recours à une valeur sûre, à savoir Madame Christel Augustin, chef du département de la Solidarité à l'Office national des Anciens Combattants et Victimes de guerre (ONACVG), intervenante régulière dans notre Commission.

* * *

Intervention de madame Christel Augustin

Bilan 2012 de l'activité sociale de l'ONAC-VG en faveur de ses ressortissants de l'étranger et de Pondichéry

L'ONACVG intervient chaque année en faveur de ses ressortissants de l'étranger en situation nécessitante par l'intermédiaire des ambassades et consulats de France, pour les États qui comptent un nombre significatif de ressortissants, des Offices des anciens combattants conventionnés de 11 États africains et malgache et de l'Office des anciens combattants de Pondichéry, à qui l'ONACVG accorde une subvention d'action sociale et de fonctionnement, votée par le conseil d'administration.

Dans ces pays, sous la double recommandation du ministère des Affaires étrangères et des autorités de contrôle financier (ministère des Finances), une commission paritaire, associant fonctionnaires des postes consulaires – consul, attaché de défense, trésorier-payeur, représentants des groupements d'anciens combattants et membres de l'Assemblée des Français de l'étranger – , est chargée de statuer sur les demandes d'aides financières formulées par les ressortissants, indépendamment de leur nationalité.

Au titre de l'exercice financier 2012, le champ des interventions sociales de l'ONACVG en faveur des ressortissants de l'étranger s'est traduit par plus de 14 327 aides financières diligentées dans 47 pays pour un montant total de 1,09 M d'euros.

Bilan des interventions sociales par continent

CONTINENT	Nombre d'aides	Dépenses (en euros)	Nbre d'Etats
Europe	152	151 240,00	11
Afrique	12 769	691 829,73	19
Asie	1 217	117 023,00	5
Amérique du Nord et Centrale	48	51 015,00	2
Amérique du Sud	64	58 525,00	5
Océanie	1	2 000,00	1
Indien	76	27 457,00	1
TOTAL	14 327	1 099 089,73	44

Après avoir évoqué les résultats du dernier exercice financier de l'ONACVG, madame Augustin nous a invités à échanger librement avec elle ; librement en ce sens que les questions ne suivaient pas un fil directeur. Ce fut une sorte de conversation à bâtons rompus, au demeurant intéressante, pour les spécialistes que nous sommes des questions relatives aux anciens combattants.

Nous avons appris, par exemple, que, paradoxalement, l'action sociale en faveur des anciens combattants est en augmentation, alors que le nombre d'anciens combattants est en diminution, malgré leur relève qui est assurée par les participants aux Opérations extérieures (OPEX).

L'ONACVG, dont la nouvelle Directrice générale est madame Rose-Marie Antoine, assure efficacement la gestion des enfants, des adolescents et des jeunes gens, pupilles de la Nation.

Informations relatives à la gestion en 2012 des enfants pupilles de la Nation

La mise en œuvre du statut de pupille de la Nation constitue une activité historique de l'ONACVG et plus particulièrement de ses services départementaux.

Ce statut s'inscrit dans un cadre législatif institué en 1917. Il existe trois catégories de pupilles :

catégorie 1 : Lois du 27 juillet 1917, du 29 avril 1927, du 6 août 1955 et du 31 juillet 1959 (anciens combattants, victimes de guerre, militaires) ;

catégorie 2 : Loi du 23 janvier 1990 (acte de terrorisme) ;

catégorie 3 : Loi du 19 juillet 1993 (extension aux enfants de certains fonctionnaires décédés dans des circonstances liées au maintien de l'ordre public).

La gestion des pupilles de la Nation mineurs comporte deux volets : d'une part, l'assistance administrative afférente à la procédure d'adoption devant les tribunaux de grande instance ; d'autre part, le suivi des pupilles de la Nation jusqu'à leur vingt et unième anniversaire et au-delà lorsque les intéressés poursuivent des études supérieures.

L'année 2012 a été marquée par l'augmentation significative du nombre d'enfants adoptés par la Nation en qualité de pupilles (rappel : 38 adoptions prononcées en 2011).

Les 56 adoptions prononcées par les tribunaux de grande instance concernent :

- 49 enfants de militaires blessés (pour 12 d'entre eux) ou tués (pour 37 d'entre eux) au cours d'opérations extérieures ;
- 4 enfants dont 3 sont des victimes directes d'attentats terroristes (2 de l'attentat perpétré à Marrakech en 2011 et 1 de l'attentat perpétré à Toulouse en 2012) et 1 orphelin d'une victime civile de l'attentat perpétré à Toulouse en 2012 ;
- 3 orphelins de policiers tués lors d'une agression au cours d'une mission de sécurité publique.

Les services départementaux de l'ONACVG concernés par ces adoptions ont dans un premier temps accompagné les familles dans les procédures d'adoption par la Nation et, dans un second temps, initié les interventions financières en faveur des jeunes enfants.

Le nombre d'enfants pupilles de la Nation pour lesquels l'Office est intervenu en 2012 est en augmentation de 5% par rapport à 2011 et s'élève à 313.

Nous avons aussi noté que les veuves des anciens combattants deviennent de fait des ressortissantes de l'ONAC, dès lors que l'époux décédé avait, de son vivant, la qualité d'ancien combattant (titulaire de la carte du titre du combattant ou du titre de reconnaissance de la Nation). Elles bénéficient, dans certains pays en situation économique difficile, d'aides polymorphes telles que des aides à caractère financier, médical et alimentaire. Les veuves étrangères ont les mêmes droits que les veuves françaises. Sujet d'étonnement pour les membres de Commission : les pensions d'invalidité, pensions de réversion, peuvent être réparties entre plusieurs veuves lorsque leur mari était polygame. Les pensions militaires d'invalidité ne font pas l'objet d'une réversion automatique. Tout dépend du taux d'invalidité. Il appartient aux veuves de faire la demande de pension de réversion.

Des retards dans le traitement des dossiers par la sous-direction des Pensions de La Rochelle, laquelle regroupe les dossiers relevant naguère de 22 régions, ont été signalés par les élus de différents pays. Tout en regrettant ces délais, madame Augustin a suggéré de voir de plus près à quoi peuvent être attribués ces retards. Certains délais ou blocages peuvent aussi provenir de dossiers incomplets, de pièces manquantes.

Serpent de mer qui refait surface de temps en temps, la question de l'assouplissement des conditions d'attribution de la carte du combattant et de la pension afférente aux anciens combattants d'Afrique du Nord ayant été présents en AFN pendant au moins quatre mois avant le 1^{er} juillet 1962.

Dans le même ordre d'idée, il est intéressant de noter, parallèlement à la mention « Mort pour la France », l'avènement d'une nouvelle mention, dont le décret d'application devrait sortir prochainement, celle de « Mort pour le service de la Nation ». Cette notion juridiquement et sémantiquement plus large englobe les fonctionnaires, les victimes d'attentats ayant été identifiées comme militaires, les policiers de la BAC, etc. Une loi de décembre 2012 permettra d'inscrire les noms de ces victimes sur les monuments aux morts.

Le problème de la décision scandaleuse de mettre à la retraite des militaires quelques mois, voire quelques jours, avant la date marquant le 15^e anniversaire de leur entrée en service fut

soulevé. Les membres de la Commission ont préconisé un examen au cas par cas des victimes d'une telle décision.

* * *

Auprès de la commission des Anciens Combattants, le général Paul Moreaux, vice-président du comité de la Flamme, a repris le flambeau du général Jean Combette, qui nous avait par le passé entretenu dudit comité sous un éclairage différent.

Le général Moreaux, dont je vous invite à lire vous-mêmes l'exposé exhaustif reproduit *infra*, nous a décrit l'histoire mouvementée du soldat inconnu et il a fait pour nous l'historique de la Flamme des anciens combattants sous l'Arc de triomphe – flamme devenue celle de la Nation. Le général Moreaux a articulé sa présentation autour de trois thèmes : premièrement, l'origine de la dépouille du soldat inconnu et les polémiques au sujet de son lieu d'inhumation ; deuxièmement, la naissance du symbole de la Flamme ainsi que la mise sur pied d'une institution et d'un cérémonial ; enfin, le passage de relais, de témoin, des anciens combattants de la Première Guerre mondiale à ceux des jeunes générations.

A la suite de l'exposé du général Moreaux, figurent aussi dans notre rapport quelques propos qu'il a échangés avec les membres de la Commission ainsi que des brèves.

Intervention du général Paul Moreaux

J'espère que cette présentation répondra à vos attentes. Je me suis appuyé sur « Le soldat inconnu de Jean-François JAGIELSKI », sur les archives de « La Flamme » notamment les CR de ses premières AG et sur des témoignages des acteurs actuels.

Je ferai une remarque initiale qui vous permettra de comprendre le cheminement suivi.

A la fin de la grande guerre, tous les Français se retrouvent sous le repère « ancien combattant ». On a les anciens combattants cheminots, les anciens combattants de la poste, les anciens combattants du sénat, les anciens combattants de l'école des Mines, les anciens combattants boulangers, écrivains, artistes...C'est vraiment toute la société française qui est représentée.

Petit à petit, ces anciens combattants s'en sont allés. Aujourd'hui, à part ceux de l'Algérie, les anciens combattants sont des militaires...Mais la Flamme n'est pas que celle des militaires (dernièrement, j'assistais à la remise des prix du CIDAN et j'ai été très frappé d'entendre un jeune garçon dire : « Je découvre que l'armée, c'est cet homme, cette femme que je croise dans la rue avec ses enfants. »

C'est ainsi que j'ai bâti ma présentation, vous allez voir que la Flamme des anciens combattants est devenue celle de la Nation.

Pour ce premier temps (l'origine), nous plongeons dans les années de la grande guerre et dans celles qui suivent immédiatement.

Le système d'identification des morts est déficient (numérotation des effets de paquetage et plaque d'identification unique). Les familles suivent leur fils, mari, frère, fiancé grâce au courrier.

La mort est annoncée. L'absence de courrier signifie « disparition » (mort? blessé? prisonnier?). Les 300 000 inconnus de la Grande Guerre se comptent dès la première année de la guerre. De nombreux témoignages de recherche font partie du courrier de la guerre.

Après la victoire, le sentiment que la paix et les traités ne représentent pas le prix payé pour la guerre, s'ajoute au sentiment d'abandon de ceux qui ne peuvent pas faire le deuil de leur mort.

Le 20 novembre 1916, alors que Verdun hante les esprits, le président du Souvenir Français (F Simon) émet l'idée que la France honore au Panthéon, un soldat mort pour la patrie (sans suite).

Le 12 juillet 1918, le député d'Eure et Loir (Maurice Maunoury) reprend l'idée d'inhumer un soldat inconnu avec les honneurs de la Nation.

Cette proposition sera reprise dans le projet d'ériger un monument à la gloire du soldat français au Panthéon, le 19 novembre 1918. Querelles : le fantassin, l'obscur, l'inconnu... le Panthéon, le pilier extérieur du Panthéon. Faire coïncider la commémoration du 50^{ème} anniversaire de la République avec l'inhumation du soldat inconnu (le cœur de Gambetta et les cendres du soldat inconnu au Panthéon).

Le rôle de la presse est immense dans la mise en place du symbole. Notamment l'Intransigeant de Léon Bailby est indissociable de la geste du soldat inconnu. Le 20 octobre 1920, il entame une campagne contre ce projet, rapidement reprise par toute la presse. « Le Matin » du 4 novembre : « La vraie place de l'Inconnu n'est pas au Panthéon, elle est à l'Arc de Triomphe. » Toute la presse reprend cette idée et rallie l'opinion publique.

Les débats houleux du 9 novembre à l'assemblée se concluent par le vote d'une loi « ordonnant la translation à Paris et le dépôt à l'Arc de Triomphe, des restes d'un soldat inconnu mort pour la France au cours de la Grande Guerre ».

Chaque commandant des neuf secteurs tenus pendant la guerre (Belgique, Flandres, Artois, Somme, Île-de-France, Chemin des Dames, Champagne, Verdun et Lorraine) reçut comme instruction de « faire exhumer dans un endroit qui restera secret le corps d'un militaire dont l'identité comme française est certaine mais dont l'identité personnelle n'a pu être établie ». 1 secteur ne put réaliser cette instruction.

8 cercueils recouverts du drapeau tricolore seront entreposés à la citadelle de Verdun. Le 10 novembre à 15h00, le soldat Auguste Thin dépose une fleur sur le tombeau du soldat inconnu.

« Il me vint une pensée simple. J'appartiens au 6^e corps. En additionnant les chiffres de mon régiment, le 132, c'est également le chiffre 6 que je retiens. Ma décision est prise : ce sera le 6^e cercueil que je rencontrerai ». Témoignage d'Auguste THIN

Le déroulement idéalisé, c'est un transport vers Paris pour une cérémonie au Panthéon. Une famille suit le soldat inconnu jusqu'à l'Arc de Triomphe. En réalité, l'inhumation du soldat inconnu a lieu le 28 janvier 1921 (il est déposé dans une salle sous l'Arc en attendant).

Le parcours n'a pas été simple, ni idéal. 2 fois, la loi avait été repoussée, ce n'est que lorsqu'on apprit que les Anglais inhumeraient leur soldat inconnu le 11 novembre 1920 à Westminster que le parlement français réagit et que la loi fut votée dans l'urgence.

Le soldat inconnu porte certes une symbolique fantastique mais c'est aussi une réponse à un problème de droit : l'indemnisation des familles et les pensions des veuves.

Pour ce deuxième temps (traditions), nous allons voir la naissance du symbole et la mise sur pied d'une institution et d'un cérémonial des citoyens combattants.

Après l'inhumation du soldat inconnu, le calme se fait autour de l'Arc de Triomphe. Un journaliste de l'Intransigeant, Gabriel Boissy écrit : « Paris oubliait son enfant mort...Il faut un signe visible...la nuit, la glorieuse dépouille reste solitaire. Rien ne la garde. Nul ne veille auprès d'elle...Pourquoi ne déciderions nous pas, à l'occasion de cet anniversaire, que désormais, à chaque crépuscule, une lampe sera allumée sous l'Arc de Triomphe, au dessus de la demeure éternelle du Soldat Inconnu ? ». Henry Favier le dessin, Edgard Brandt le ferronnier.

La Flamme est allumée par André Maginot le 11 novembre 1923 à 18h00. Elle ne s'éteindra plus. Chaque soir elle est ravivée par les anciens combattants selon un cérémonial piloté par les commissaires de la Flamme.

Jacques Péricard (« Debout les morts ») et Maurice Brunet sont les fondateurs de l'association. Energiquement appuyés par Léon Bailby (l'Intransigeant) qui leur prête ses locaux, l'association qui se crée tient sa 1^{re} AG le 2 nov 1923. Elle élit le Gal Gouraud (GMP) président d'honneur.

Au début les 2 hommes sont seuls pour organiser tous les soirs le ravivage de la Flamme au profit des associations d'anciens combattants. Leur énergie bouscule tous les obstacles et petit à petit, l'association s'organise et définit un cérémonial et des règles de fonctionnement. La première, c'est l'anonymat

La deuxième, c'est la primauté aux anciens combattants, eux seuls peuvent raviver la Flamme. (À partir de 1925, ouverture vers les ascendants et les descendants) les femmes sont exclues.

En 1926, un gardien de la Flamme est nommé pour soulager M. Brunet. En 1930, le préfet de Paris (soutien inconditionnel de Péricard) met un second gardien de la Flamme à la disposition de l'association.

En 1930, l'association dépose enfin ses statuts (loi 1901), c'est une association d'associations (540 aujourd'hui). Elle a son siège dans les locaux de l'Intransigeant (100 rue Réaumur). Le règlement intérieur le plus ancien que possède La Flamme et celui du 7 avril 1951.

L'association sera déclarée d'utilité publique par décret du 19 novembre 1949.

Pour appliquer le cérémonial et lui donner une grande dignité, un certain nombre d'outils seront mis en place progressivement

C'est tout d'abord un local. M Brunet et le gardien de la Flamme n'en ont pas, un « coin » est réservé au gardien. En 1929, le gouvernement fait aménager un local sous l'Arc, l'électricité n'y sera installée qu'en 1931.

Le glaive. C'est une canne rigide qui rappelle le combat.

Le livre d'or. En fait 3 : un pour les associations, un pour les anciens combattants, un avec couverture en ferronnerie pour les chefs d'Etat.

Le drapeau de la Flamme. En fait, Péricard et Brunet n'avaient pas pensé avoir un drapeau pour eux-mêmes. C'est en 1928 que le général Pau, gd mutilé et patron de la croix rouge française remettra à la Flamme un drapeau fait par les infirmières. Le général Gouraud dira que ces infirmières ont toute leur place auprès des AC.

La sonnerie aux morts n'existait pas dans l'armée française, seul un roulement de tambour sonnait aux morts. Le commandant en chef de musique Dupont, de la GR compose une marche très émouvante qui accompagne très bien le roulement du tambour. Cette sonnerie sera jouée une première fois le 14 juillet 1931, puis le 14/7 32 où elle devient la sonnerie aux morts officielle de l'armée française. Elle est jouée tous les soirs sous l'Arc de triomphe. Une

autre sonnerie clôt la cérémonie : il s'agit de l'hymne au soldat inconnu.

Pour ce troisième temps, nous allons faire un bref passage à l'étranger, dire adieu à ceux de 14 et bonjour aux jeunes générations.

Plus de 50 nations ont un monument à la gloire du Soldat inconnu.

Les Anglais ont enterré leur soldat inconnu à Westminster abbaye. Les Russes ont un soldat inconnu de 1941 (bataille de Moscou, la grande guerre patriotique)

Les Américains ont un cimetière à la gloire des soldats morts pour la patrie (Arlington), érigé après la guerre de sécession. Le premier inconnu est celui de 1914 mais il sera suivi de celui de la 2^e GM, puis de la guerre de Corée, puis du Vietnam...

Les Australiens et les Néo Zélandais sont venus chercher leur soldat inconnu dans les cimetières de Picardie. Le dernier rapatriement d'une dépouille inconnue de la grande guerre est celui du Canada (2000).

Généralement, les célébrations autour du soldat inconnu se font autour de cérémonies nationales (fêtes nationales, fêtes de l'indépendance).

L'occupation, est une période particulière, il faut noter que les Allemands n'ont jamais interdit les cérémonies et que le ravivage de la Flamme s'est poursuivi sous l'occupation. De Gaulle vint raviver la Flamme en soulignant l'honneur l'importance de cet acte hors de la surveillance ennemie.

Souvent de la Grande Guerre donc, le soldat inconnu n'est pas toujours isolé, il a parfois été identifié, il a parfois été changé, déplacé... Il n'est pas partout ce symbole immuable que tous les Français connaissent (actes du colloque juin 2010 : 14-18 Meuse)

Partout, cependant, le soldat inconnu est un « ambassadeur de la mort », associé à la gloire et au courage de la nation.

En France, si la polémique initiale est peu à peu tombée dans l'oubli, les occasions de raviver cette polémique sont toujours saisies. La tombe et son symbole sont ainsi profanés ou récupérés (de ceux qui urinent sur la tombe à ceux qui y font cuire des œufs, des communistes (le peuple-soldat qui est universellement trompé) aux anti juifs suivis par les soixante huitards). Un culte n'existe pas sans profanation.

Le dernier poilu : Lazzarre – Ponticelli est décédé le 12 mars 2008

Le culte de l'Inconnu doit-il dépérir, disparaître avec le dernier poilu?

L'inconnu est un soldat non identifié, le temps passant, il est devenu le soldat anonyme, ce que sont finalement tous ces soldats morts sur les multiples champs de bataille de notre Histoire.

Il a d'abord représenté les disparus de la Grande Guerre, puis tous ceux de la Grande Guerre puis ceux des autres guerres.

Les plus anciens qui viennent maintenant sous l'Arc de Triomphe sont ceux de la 2^e GM (très anciens), des guerres de décolonisation (septuagénaires, octogénaires). Ce sont souvent des anciens militaires, mais la RATP est toujours vaillante...

Comment va-t-on réécrire l'histoire de la Première Guerre mondiale ? Les 4 années qui viennent vont nous le dire.

Les anciens combattants sont peu nombreux, à travers l'Algérie, ils traversent encore beaucoup de couches de la société française. Mais maintenant, les anciens combattants sont de plus en plus d'anciens militaires et sont de moins en moins nombreux

La Flamme a évolué.

Président de la Flamme en 1999, le général Combette fait le constat que l'association vit

toujours sur ses statuts de 1930 et son règlement intérieur de 1951.

Il décide de faire rentrer les jeunes dans le cycle des ravivages.

Le général Cuche qui lui succède en 2009 va plus loin, il lance la révision des statuts et poursuit l'ouverture de son prédécesseurs : toutes les associations, toutes les écoles peuvent adhérer à la Flamme. Bien sûr, les femmes peuvent devenir commissaires à la Flamme, bien sûr elles peuvent raviver la Flamme. Il propose de l'appeler désormais « la Flamme de la Nation ».

Les jeunes sont systématiquement intégrés aux cérémonies.

Poursuivant son œuvre de remise à niveau des réglementations, il fait réaliser un document unique qui décrit l'organisation de la Flamme, son fonctionnement et la description complète du cérémonial.

Les nouveaux statuts seront approuvés en janvier 2013, sous la présidence du général Dary.

Le soldat inconnu reste un symbole très fort qui change de nature. Tous les présidents ou chefs de gouvernement étrangers viennent déposer une gerbe lors de leur passage, le président Sarkozy et la chancelière Merkel déposent ensemble une gerbe le 11 novembre 2009.

En 2011, le 11 novembre devient le jour du souvenir de tous ceux qui se sont battus et qui sont morts pour la France.

Ce sera ma conclusion, je ne sais pas si l'ancien militaire pourra représenter l'ancien combattant, je ne le pense pas (le ministre délégué aux anciens combattants disparaîtra dès que le nombre de votants sera devenu insignifiant).

Le soldat inconnu, celui qui est sous l'Arc de Triomphe, c'est le citoyen français, ce fier combattant à qui l'on doit notre France, qu'on honore désormais et l'un des premiers actes du chef de l'Etat français est le ravivage de la Flamme. La passation de pouvoir entre MM Sarkozy et Hollande le 8 mai 2012 illustre à merveille la nouvelle nature de ce symbole.

D'un général, l'autre, et nouvelles en bref

C'est le général d'armée Bruno Dary qui préside le comité de la Flamme.

Dans son exposé, le général Paul Moreaux a mentionné que « plus de cinquante nations ont un monument à la gloire du soldat inconnu ». Le dernier pays à avoir effectué la translation d'un de leurs héros fut le Canada, en 2000. Monsieur André Levesque, directeur général au ministère canadien des Anciens Combattants, qui était alors lieutenant-colonel des Forces canadiennes, avait diligenté l'opération.

« Autre temps, autres mœurs », nous avons du mal à concevoir aujourd'hui que les femmes furent longtemps tenues à l'écart de la cérémonie du ravivage de la Flamme, la veuve du président Paul Doumer ayant été l'exception qui confirme la règle. Il est vrai que l'ancien président de la République et son épouse avaient eu quatre fils morts pour la France. Cette discrimination n'existe plus. Les femmes peuvent devenir commissaires à la Flamme et raviver la Flamme de la Nation.

En vous invitant à venir nombreux à la cérémonie de ravivage de la Flamme, ce soir à 18 heures, vous apprendrez sans doute avec intérêt, que le livre d'or que nous signerons, comme chaque année après la cérémonie, sera conservé une fois rempli, au siège du comité de la Flamme, aux Invalides.

En conclusion, je dirai ce que j'aurais pu écrire en épigraphe et en lettres d'or. Depuis le 11 novembre 2011, le jour du souvenir a gagné en œcuménisme, si je puis m'exprimer ainsi, puisque sont désormais honorés tous ceux qui se sont battus et qui sont morts pour la France, dans l'espace et dans le temps.

**COMMISSION TEMPORAIRE
DES ANCIENS COMBATTANTS**

Résolution n°1/09/13

Objet : Création d'une commission de la Mémoire et des Anciens Combattants

Considérant que la loi concernant la réforme de l'Assemblée des Français de l'étranger prévoit la disparition de la commission temporaire des Anciens Combattants ;

considérant le rôle joué pendant une trentaine d'années en matière d'aide apportée aux anciens combattants et à leur famille ;

considérant que la France compte près de trois millions d'anciens combattants ;

considérant que 2014 marquera le centenaire du début de la Première Guerre mondiale ;

considérant qu'une majorité de compatriotes a un proche parent ancien combattant ;

considérant que les Français de l'étranger, et notamment les anciens combattants et les réservistes, ont un rôle à jouer dans la transmission des valeurs de citoyenneté ;

considérant que nous devons garder mémoire des camps d'internement dans lesquels des Français et des étrangers qui avaient cherché refuge en France ont subi un sort cruel ;

considérant enfin qu'à l'étranger, les anciens combattants français, par leurs relations officielles et amicales avec les anciens combattants de leur pays de résidence, participent au maintien et au développement de l'influence française de façon appréciable et appréciée ;

l'Assemblée des Français de l'étranger

demande la création d'une commission de la Mémoire et des Anciens Combattants dans la future Assemblée des Français de l'étranger, en remplacement de l'actuelle commission temporaire des Anciens Combattants.

Résultats	Adopté en Commission	Adopté en Séance
Unanimité	X	X
Nombre de voix « Pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		
Majorité des voix		